



# LA LETTRE

N° 2023 07

18 février 2023

## LE BAZARD DE LA REMUNERATION DES MEDECINS LIBERAUX

Engagés dans la renégociation de la Convention Médicale avec la Sécurité Sociale, les syndicats de médecins mettent la focale sur le tarif de la consultation qu'ils voudraient voir passer, pour certains, de 25€ à 50€.

Mais cela fait déjà plusieurs années que les revenus des médecins libéraux ne sont plus fournis uniquement par le montant de la consultation. Viennent s'y ajouter :

- la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) ; sorte de prime créée en 2011 et calculée sur la base d'indicateurs autour du suivi des pathologies chroniques, la prévention, les prescriptions.

- le forfait structure depuis 2016 pour favoriser l'organisation, l'informatisation, l'équipement des cabinets.

- le forfait clientèle médecin traitant depuis 2016 et revu en 2018 dont le calcul dépend du nombre de patients, des caractéristiques d'âge et de pathologies de ceux-ci ainsi que de la coordination entre professionnels.

D'après l'Assurance Maladie, une consultation payée 25€ par le patient rapporte en moyenne 35€ au médecin. Selon les statistiques les médecins généralistes gagnent 3 fois le salaire moyen en France. Ce rapport est supérieur à celui de l'Allemagne (4,4 fois) et au Royaume Uni (3,3 fois). Mais la rémunération des médecins, en France, est supérieure à celle des médecins canadiens (2,9 fois le salaire moyen), espagnols (2,5 fois), belges (2,5 fois) et néerlandais (2,3 fois).

Il faut dire également que le niveau de revenus des médecins libéraux varie énormément en fonction de leur spécialité. Cela va de 78 000€ par an pour un pédiatre à 198 600€ pour un anesthésiste-réanimateur et 190 900€ pour un radiologue en passant par 89 700€ pour un généraliste.

Si 95% des généralistes sont conventionnés en secteur 1 sans dépassement, 50% des spécialistes le sont en secteur 2 avec des dépassements d'honoraires parfois excessifs qui n'ont plus rien à voir avec le tact et la mesure définis dans la convention médicale.

*« Cet écart entre les spécialités est difficile à comprendre car les généralistes sont aux premières lignes face à une très forte pression sanitaire et politique »*

relève Brigitte DORMONT, professeure en économie de la santé à l'Université Paris Dauphine.

Il existe effectivement un problème de la rémunération des médecins qui s'accroît avec l'arrivée des jeunes médecins, le plus souvent de jeunes femmes, qui veulent concilier vie professionnelle et vie familiale tout en gagnant facilement leur vie, compte tenu du niveau de leurs études. Elles et ils ne sont plus enclins à allonger leur journée de travail pour le faire. Mais alors, n'est-ce pas le principe même de la tarification à l'acte qui est à revoir ? Ceci d'autant plus qu'il devient urgent de promouvoir la santé en participant à la prévention dans l'exercice même de l'acte médical. Ce qui demande du temps qui ne peut être rémunéré à l'acte.

Les négociations en cours ne devraient-elles pas débattre de ce sujet ? La question est dans le camp à la fois, des médecins, des pouvoirs publics et de la Sécurité Sociale.

Pour nous usagers du système de santé, cette avancée sur l'exercice médical est primordiale. Elle doit accompagner la technicité et cette dernière ne doit ni remplacer le colloque singulier entre médecin et patients ni l'examen clinique. Dans le cas contraire, nous serons amenés à consulter des cabines qui auront bien du mal à palper notre abdomen.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

**Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association**